



PAR COURRIEL

Québec, le 12 décembre 2023

Madame Dominique St-Pierre  
Directrice générale  
Ville de Saint-Pie  
[d.st-pierre@villest-pie.ca](mailto:d.st-pierre@villest-pie.ca)

Madame la Directrice générale,

J'ai pris connaissance de la résolution n° 31-10-2023, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie du 3 octobre 2023 et transmise le 5 octobre dernier à la vice-première ministre du Québec et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, demandant de rendre plus accessibles les radars photo afin d'améliorer la sécurité routière.

Le 22 août 2023, la ministre a dévoilé le Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 qui prévoit notamment le dépôt d'un projet de loi pour permettre de déployer plus de radars photo sur le réseau routier québécois. Actuellement, il n'y a que 52 appareils en fonction au Québec, ce qui ne permet pas de répondre à tous les besoins exprimés par les municipalités.

À cet égard, je vous informe que la ministre déposait à l'Assemblée nationale, le 8 décembre dernier, le projet de loi n° 48 qui permettra de concrétiser les intentions annoncées lors du dévoilement du PASR 2023-2028. Soyez assurée que les demandes de votre municipalité sont prises en compte, mais puisque les travaux en vue de l'adoption de ce projet de loi sont en cours, il n'est pas possible, pour l'instant, de s'avancer sur le déploiement à venir.

... 2

En attendant, je vous rappelle que chaque municipalité ou municipalité régionale de comté (MRC) peut soumettre une proposition de site pour qu'y soit effectuée une surveillance au moyen de radars photo. La demande doit être adressée à la direction générale territoriale de la région dans laquelle se trouve la municipalité, le tout au moyen d'une résolution municipale. La procédure est diffusée sur le site Web du Ministère sur la page [Radars photo en milieu municipal - Transports et Mobilité durable Québec \(gouv.qc.ca\)](http://www.gouv.qc.ca/transport/municipalite).

Chaque demande reçue d'une municipalité, d'une MRC ou d'un organisme, est compilée par la direction générale territoriale concernée et sera examinée préalablement à l'assignation d'appareils supplémentaires dans les régions du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général par intérim,



Bruno Huppé, ing.

- c. c. M<sup>me</sup> Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe
- M. Simon Jolin-Barrette, député de Borduas
- M<sup>me</sup> Louise Milette, directrice générale de la Montérégie, MTMD

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 795, AVENUE DU PALAIS À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023, À 19 H 31.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale  
Daniel Roy, Roxton Falls  
Kaven Delarosbil, Saint-Nazaire-d'Acton  
Éric Laliberté, Saint-Théodore-d'Acton  
Simon Dufault, Sainte-Christine  
Robert Leclerc, Upton  
Louise Arpin, La Présentation  
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud  
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville  
Claude Gaucher, Saint-Damase  
Jean-François Morin, Saint-Dominique  
Simon Valcourt, Saint-Hugues  
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe  
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe  
Francis Grégoire, Saint-Jude  
Jean-François Chagnon, Saint-Liboire  
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis  
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu  
Geneviève Hébert, Saint-Pie  
Réjean Cossette, Saint-Simon  
Sophie Côté, Saint-Valérien-de-Milton  
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot  
Diane Beauregard, Sainte-Madeleine  
Daniel Choquette, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de Béthanie et du Canton de Roxton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MONSIEUR ET MADAME :

Réjean Pion, directeur général  
Carole Gaulin, secrétaire-trésorière  
Ericka Pelletier, coordonnatrice du volet sensibilisation

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Jobin, délégué de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et président de la Régie.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président, Alain Jobin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

---

### **23-115 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

---

### **23-116 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par Madame Diane Beaugard,  
Appuyé par Madame Louise Arpin,  
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2023 soit approuvé et signé tel que rédigé.

---

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

---

## **PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

---

## **TABLEAU DES DÉPENSES ET DES TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES AUTORISÉS — DÉPÔT**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la secrétaire-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées par le directeur général depuis la dernière séance du conseil d'administration. Un tableau des transferts de postes budgétaires effectués est également déposé.

---

**23-117 ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,  
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 14 décembre 2023 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

---

**ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU  
30 NOVEMBRE 2023 — DÉPÔT**

Un état comparatif des revenus et dépenses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2023, est déposé à la table du conseil d'administration.

Le directeur général résume ce document pour le bénéfice des membres du conseil d'administration.

---

**RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES DE RÉEMPLOI SUR LE  
TERRITOIRE — DÉPÔT**

À la demande d'un des délégués de la Ville de Saint-Hyacinthe, une analyse des ressources de réemploi existant sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains a été effectuée par le directeur général de la Régie. Un rapport synthèse, en date du 6 décembre 2023, a été rédigé et déposé à la table du conseil d'administration.

Le directeur général résume ce document pour le bénéfice des membres du conseil d'administration et répond aux questions de ces derniers.

---

**23-118 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR 2024**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie, par les résolutions numéros 19-038, en date du 27 mars 2019, 19-051, en date du 24 avril 2019 et 22-017 en date du 23 février 2022, a adopté une grille salariale qui détermine le positionnement des employés ainsi que les modalités d'ajustement des salaires du personnel en fonction à cette date;

**CONSIDÉRANT** l'adoption, par la résolution numéro 19-069, en date du 26 juin 2019, d'une politique de rémunération définissant les mécanismes à appliquer dans le cadre de la détermination des salaires annuels des employés de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, notamment les règles relatives à l'indexation annuelle de l'échelle salariale;

**CONSIDÉRANT** que l'article 2.5.1 de la Politique de rémunération précise que l'indexation des échelles salariales est basée sur l'indice annuel des prix à la consommation pour la province de Québec (IPC Québec) pour le mois d'octobre précédant la date prévue de l'indexation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 6 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Francis Grégoire,  
Appuyé par Monsieur Daniel Roy  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil d'administration confirme les changements d'échelon des employés de la Régie ainsi qu'une indexation de la rémunération de 4,2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément aux modalités prévues à la Politique de rémunération et aux contrats de travail des employés de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

---

**23-119 DÉLÉGUÉ AYANT CESSÉ DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AU COURS DE L'ANNÉE**

Il est proposé par Monsieur Claude Gaucher,  
Appuyé par Madame Sophie Côté,  
Et résolu à l'unanimité

De remercier le délégué de la municipalité de Sainte-Christine, Monsieur Mickaël L. Giguère, qui a cessé de siéger au conseil d'administration de la Régie au cours de l'année 2023, pour son implication ainsi que sa contribution au développement des réalisations de la Régie.

---

**23-120 ÉLECTIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF — NOMINATION DU SCRUTATEUR**

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,  
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Carole Gaulin scrutatrice, s'il y a procédure d'élection, pour l'élection des membres du comité exécutif et pour le poste de vice-président du comité exécutif, le cas échéant.

---

**22-121 ÉLECTIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF — REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ACTON — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE**

Monsieur Bruno Lavallée, appuyé de Monsieur Robert Leclerc, propose la candidature de Monsieur Stéphane Beauchemin.

Aucune autre proposition n'étant faite, il y a lieu de procéder à la fermeture de la période de mise en candidature pour le poste de représentant de la MRC d'Acton au comité exécutif.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Appuyé par Monsieur Simon Valcours,  
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour le poste de représentant de la MRC d'Acton au comité exécutif.

Monsieur Stéphane Beauchemin est officiellement ÉLU membre du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an. À ce titre, il est mandaté pour agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995 et ses amendements.

---

**22-122 ÉLECTIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE D'UN AUTRE MEMBRE**

Monsieur Pierre Thériault, appuyée de Monsieur Bruno Lavallée, propose la candidature de Madame Louise Arpin.

Aucune autre proposition n'étant faite, il y a lieu de procéder à la fermeture de la période de mise en candidature pour un autre membre du comité exécutif.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Réjean Cossette,  
Appuyé par Monsieur Francis Grégoire,  
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour un autre membre du comité exécutif.

Madame Louise Arpin accepte le poste et est officiellement élue membre du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an. À ce titre, elle est mandatée pour agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995 et ses amendements.

---

**22-123**

**ÉLECTIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF — VICE-PRÉSIDENT — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE**

Monsieur Simon Valcourt, appuyé de Monsieur Daniel Choquette propose la candidature de Madame Louise Arpin.

Aucune autre proposition n'étant faite, il y a lieu de procéder à la fermeture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président du comité exécutif.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Appuyé par Monsieur Kaven Delarosbil,  
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour le poste de vice-président du comité exécutif.

Madame Louise Arpin accepte le poste et est officiellement élue vice-présidente du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an. À ce titre, elle est mandatée pour agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995 et ses amendements.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question

---

## **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 décembre 2023
  - B) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1er au 30 septembre 2023
  - C) Traitement des matières recyclables — Partage des profits et des pertes — septembre 2023
  - D) Traitement des matières recyclables — Partage des profits et des pertes — octobre 2023
  - E) RECYC-QUÉBEC — Tableaux du prix moyen par catégorie de matières — 2021 à 2023
  - F) RIAM — Traitement des matières recyclables — Partage des profits et des pertes — Évolution mensuelle
- 

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

---

### **23-124 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,  
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 08.

---

Alain Jobin, président

---

Carole Gaulin, secrétaire-trésorière

## QUATRE NOUVEAUX COMMERCES AU CENTRE-VILLE DE SAINT-HYACINTHE

**Saint-Hyacinthe, le 4 décembre 2023** – Quatre nouveaux commerces se sont implantés au centre-ville de Saint-Hyacinthe au cours des derniers mois, profitant ainsi des derniers instants du programme d'aide à l'implantation de commerces au centre-ville, qui prendra fin le 31 décembre 2023. Les nouvelles places d'affaires sont Imeneses Immigration Services (Ricardo Diaz), Espace Karibou, Équipe PJM, et Gasnal & Gasnal.

### **Imeneses Immigration Services**

Imeneses Immigration Services offre un accompagnement personnalisé aux individus et aux entreprises dans les nombreuses démarches liées à l'immigration au Canada. La propriétaire Celena Meneses est consultante réglementée en immigration canadienne et membre du Collège des consultants en immigration et citoyenneté. Mme Meneses se dédie à l'intégration socioprofessionnelle de tous les immigrants, que ce soit pour un permis de travail, d'étude, un visa d'affaires, les démarches vers la citoyenneté, ou le parrainage. Elle guide également les entreprises dans le recrutement international de travailleurs temporaires pour pallier la pénurie de main-d'œuvre au Québec. L'entreprise occupe un local de 735 pieds carrés, situé au 1191, rue des Cascades, local 100.

### **Espace Karibou**

Espace Karibou est le projet des deux associés Carl Vaillancourt et Karianne Hamel. Les propriétaires occupent un espace de 3 764 pieds carrés consacré à la vente au détail de produits fabriqués et conçus au Québec. Les propriétaires offrent également la location d'un espace à même leur local pour des événements variés pouvant accueillir jusqu'à cinquante personnes. Le commerce est situé au 1405, rue des Cascades.


### **Équipe PJM**

Équipe PJM est une maison de courtage immobilier. L'entreprise a acquis l'immeuble patrimonial datant de 1885 situé au 935, rue du Palais. Les quatre actionnaires propriétaires, Jim Meunier, Pierre-Luc Latour, Jasmine Bousquet et Maxime Lajoie, y occupent actuellement un bureau de 860 pieds carrés.

### **Gasnal & Gasnal**

Gasnal & Gasnal propose un concept novateur et raffiné de lunetterie haut de gamme. Les trois locataires, Gauthier Gasnal, audioprothésiste, Loïc Gasnal, opticien lunettier, et Nicole Fontaine Macdonald, directrice générale de l'entreprise, possèdent des expertises complémentaires en optométrie et audiologie. L'entreprise se démarque par son offre de lunettes uniques et d'équipement à la fine pointe de la technologie, le tout dans un décor extrêmement soigné. Gasnal & Gasnal occupe un espace 2 500 pieds carrés, situé au deuxième étage du 478, avenue Saint-Simon.

..2



Rappelons que le programme d'aide à l'implantation de commerces au centre-ville a été développé conjointement avec la Ville de Saint-Hyacinthe et Saint-Hyacinthe Technopole dans le but d'augmenter la superficie occupée par le commerce de détail et le bureau au cœur du centre-ville.

Depuis le lancement du programme, au début 2020, une cinquantaine de commerces de biens ou de services ont ouvert leurs portes, notamment grâce à son support. Il a déjà permis l'ajout de près de 70 000 pieds carrés d'espaces occupés au centre-ville de Saint-Hyacinthe et une implication financière de 612 167 \$ de la Ville.

Toute entreprise intéressée par le programme doit remplir le formulaire de demande disponible sur le site de la Ville de Saint-Hyacinthe ou de Saint-Hyacinthe Technopole et le déposer avant le 31 décembre 2023.

-30-

Source : Vanessa Marceau  
Saint-Hyacinthe Technopole  
(450) 774-9000, poste 1226  
[marceauv@st-hyacinthetechnopole.com](mailto:marceauv@st-hyacinthetechnopole.com)



## **Communiqué** *Pour diffusion immédiate*

16<sup>e</sup> édition de la Bourse agricole

### **Les lauréats sont dévoilés**

**Saint-Hyacinthe, le 13 décembre 2023** – À l’occasion de la 16<sup>e</sup> édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains a dévoilé aujourd’hui le nom des lauréats pour l’année 2023. Il s’agit de Jérémie Leclerc et Jessika Huot, de la Ferme Porchoc et de Cynthia Pigeon et Michaël Tougas, de la Ferme La Rosace. Chacun recevra un montant de 10 000 \$ pour concrétiser le projet soumis dans le cadre de cet appel de candidatures.

« C’est une grande joie, chaque année et en compagnie de nos précieux partenaires, de remettre les bourses agricoles à la relève. Les personnes récompensées obtiennent une belle visibilité et elles développent leur réseau de contacts, tout en profitant de l’effet levier de la Bourse sur leur entreprise. Cette année, nos gagnants sont des passionnés d’agriculture qui ont fait le pari d’en vivre à temps plein. Nous les félicitons », a indiqué M. Daniel Paquette, préfet suppléant de la MRC des Maskoutains.

« À la Fondation Agria, notre devise c’est : **apprendre, grandir, réaliser et innover vers l’avenir**. Nous sommes fiers d’encourager l’essor de la relève agricole en lui donnant les moyens et les outils pour se qualifier et se motiver, tout en favorisant une agriculture durable qui se préoccupe des besoins des générations futures », a mentionné pour sa part M. Serge Lefebvre, président de la Fondation Agria.

La MRC tient à remercier les membres du jury qui ont analysé les dossiers et pris le temps de rencontrer les sept concurrents. De nouveau cette année, le Réseau Agriconseils de la Montérégie a octroyé à tous les finalistes une formation d’une valeur de 200 \$.

### **Les lauréats 2023**

Catégorie : Multigénérationnelle, production traditionnelle; grandes exploitations hautement spécialisées; marchés domestiques et internationaux

#### **Jérémie Leclerc et Jessika Huot / Ferme Porchoc inc. / Saint-Valérien-de-Milton**

La Ferme Porchoc inc. a démarré en 2018. Elle est dirigée par Jérémie Leclerc et Jessika Huot. Au fil des ans, ces jeunes producteurs ont fait preuve de persévérance afin de réaliser leur rêve. Ils cultivent 150 acres de terre et détiennent 6100 places/porcs en location et propriété. Leur mission est d’allier leur passion pour l’agriculture et l’entrepreneuriat à leur vie familiale, en cherchant constamment à se surpasser. Depuis 2020, ils offrent un service de remplacement dans les fermes porcines pour les gens qui ont des besoins occasionnels. Également, Jérémie détient une entreprise de grandes cultures d’une superficie de 200 acres avec ses frères. La Bourse agricole aidera à l’achat d’une génératrice automatisée sur l’un de leurs sites porcins afin de répondre aux normes de bien-être animal.

Catégorie : Créneaux spécialisés ; agriculture en émergence; marché de niche et local

**Cynthia Pigeon et Michaël Tougas / Ferme La Rosace / Saint-Louis**

La Rosace est une ferme maraîchère en précertification biologique, située à Saint-Louis. L'attention portée par ses propriétaires aux cultures et à la santé du sol se traduit en légumes frais, savoureux et nutritifs. Questions de rentabilité, mais aussi pour créer une agriculture à échelle humaine, ils effectuent leur propre mise en marché via le marché public, les paniers, le kiosque et avec quelques restaurateurs. Voulant partager leur passion pour l'agriculture, ils sont très actifs sur les réseaux sociaux, ils éditent une infolettre et ils organisent une visite guidée annuelle pour expliquer et démontrer le travail effectué à la ferme. La Bourse agricole permettra l'achat d'une deuxième serre.

L'édition 2023 de la Bourse agricole a été rendue possible grâce à la généreuse contribution des partenaires financiers de la MRC suivants : la Fondation Agria, le Réseau Agriconseils de la Montérégie, M<sup>me</sup> Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe, Desjardins entreprises, Agiska Coopérative, Financement agricole Canada, Promutuel Assurance - Bagot, la Société d'aide au développement de la collectivité – Saint-Hyacinthe/Acton, la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les Syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est, Trouw Nutrition Canada, de même que M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot et Saint-Hyacinthe Technopole.

Pour obtenir des informations sur la Bourse agricole, visiter le [site Internet de la MRC](#) ou contacter M. Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire au 450 774-9000, poste 1250.

- 30 -

Source : Service des communications  
MRC des Maskoutains  
450 774-3141, poste 3137  
[dbegin@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:dbegin@mrcdesmaskoutains.ca)



[MRC des Maskoutains](#)  
[Comités de bassin versant maskoutains](#)  
[Matinées gourmandes](#)

**Communiqué**  
Pour diffusion immédiate

*Transport adapté et transport collectif régional*

**De nouvelles grilles tarifaires en vigueur dès le 1<sup>er</sup> février**

**Saint-Hyacinthe, le 3 janvier 2024** – La MRC des Maskoutains annonce une hausse des tarifs des services de transport adapté et de transport collectif régional qui entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> février 2024.

« Le coût des passages simples n'avait pas été augmenté depuis 2013 dans le cas du transport collectif, et depuis 2019, pour le transport adapté. Toutefois, à la fin de 2023, nous avons été contraints de réviser nos grilles tarifaires. Les coûts d'exploitation de ces services augmentent chaque année en fonction de l'achalandage et de l'indexation des contrats des fournisseurs de véhicules et depuis la fin de la pandémie, le transport a connu une importante croissance », a précisé le préfet de la MRC des Maskoutains, M. Simon Giard.

**Transport adapté**

Nouvelle tarification du transport adapté à partir du 1<sup>er</sup> février 2024 :

	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>	<b>Zone 3</b>
Passage simple	3,50 \$	4 \$	4,50 \$
Carte 10 passages	30 \$	35 \$	42 \$
Carte mensuelle	75 \$	115 \$	135 \$

Le transport adapté a pour objectif de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. La politique d'admissibilité est établie selon les règles du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'assurer une uniformité dans le traitement des demandes. Pour connaître les limitations et remplir le formulaire d'admission, rendez-vous sur le site de la MRC à : [mrcmaskoutains.qc.ca/transport-adapte-admission](http://mrcmaskoutains.qc.ca/transport-adapte-admission).

À titre de rappel aux usagers, le numéro de téléphone pour les réservations ou les annulations est le 450 774-8810 et il faut choisir la bonne option.

## Transport collectif régional

Nouvelle tarification du transport collectif régional à partir du 1<sup>er</sup> février 2024 :

	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>	<b>Zone 3</b>
Passage simple	4 \$	4,50 \$	5 \$
Carte 10 passages	35 \$	40 \$	45 \$
Carte mensuelle	115 \$	135 \$	150 \$

La MRC offre le service de transport collectif régional par le biais des places disponibles dans les circuits du transport adapté sur les dessertes en vigueur. Le service de transport collectif est offert dans les 17 municipalités du territoire et il fonctionne par points de chute, selon la municipalité.

Les personnes qui souhaitent utiliser ce service doivent s'inscrire au [mrcmaskoutains.qc.ca/transport-collectif-inscription](http://mrcmaskoutains.qc.ca/transport-collectif-inscription) ou en se présentant au 795, avenue du Palais, aux heures de bureau de la MRC.

Pour réserver ou annuler un transport collectif, les utilisateurs doivent composer le 450 774-3173 et choisir la bonne option.

Pour toute question relative à l'un ou l'autre des services ou pour de plus amples informations, vous pouvez joindre le service à la clientèle au 450 774-3170.

- 30 -

Source : Service des communications  
MRC des Maskoutains  
450 774-3141, poste 3137  
[dbegin@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:dbegin@mrcdesmaskoutains.ca)



[MRC des Maskoutains](#)  
[Comités de bassin versant maskoutains](#)  
[Matinées gourmandes](#)

## **COMMUNIQUÉ**

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### ***Monsieur Alain Jobin : Un huitième mandat à la présidence***

**Saint-Hyacinthe, le 21 décembre 2023** – Lors des élections tenues le 15 novembre dernier, monsieur Alain Jobin a été réélu par acclamation pour un septième mandat au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il sera supporté dans sa tâche par madame Louise Arpin qui a également été réélue sans opposition au poste de vice-présidente de l'organisme.

Monsieur Jobin siège au conseil d'administration de la Régie à titre de maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud depuis 14 ans et occupe la fonction de président de l'organisme depuis novembre 2016. Pour sa part, madame Arpin cumule 10 années au conseil d'administration de la Régie, soit 4 ans à titre de conseillère municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe de 2009 à 2013 et depuis 2017, à titre de maire de La Présentation.



Monsieur Jobin a tenu à remercier ses collègues du conseil d'administration pour leur confiance à son égard ainsi que leur collaboration constante au sein de l'organisation. Il a également profité de la situation pour souligner l'excellent travail du personnel de la Régie. Il a rappelé qu'il souhaitait continuer d'exercer ses fonctions, en concertation avec les représentants des municipalités membres, en priorisant la meilleure gestion possible des matières résiduelles sur le territoire de la Régie, afin de réduire au maximum, la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Régie est reconnue sur tout le territoire québécois pour son leadership et son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. En effet, la Régie assure la gestion de ces matières sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis plus de trente ans et grâce à l'engagement et à la participation des citoyens de ses municipalités membres, elle obtient des performances enviables à l'égard des nombreux services qu'elle offre.